



## pour favoriser l'accueil de stagiaires et l'embauche de finissants

Nous résumons ici très sommairement diverses mesures comportant des incitations financières comportant de l'intérêt pour les employeurs, pour leur faciliter l'accueil d'un stagiaire.

### Objectif Carrière

Ce programme finance les employeurs pour l'embauche de jeunes diplômés postsecondaires dans des emplois reliés à leur domaine. Voir le site :

[jeunesse.gc.ca/fra/auditoires/employeurs/index.shtml](http://jeunesse.gc.ca/fra/auditoires/employeurs/index.shtml)



Formation continue  
COLLÈGE DE MAISONNEUVE  
2030 Boul. Pie IX, Bureau 430  
Montréal, H1V 2C8  
[stages@cmaisonneuve.qc.ca](mailto:stages@cmaisonneuve.qc.ca)  
[stages.cmaisonneuve.qc.ca/infos/groupes.htm](http://stages.cmaisonneuve.qc.ca/infos/groupes.htm)

### Crédit d'impôt remboursable pour la formation

L'aide que peut obtenir une entreprise qui accueille un stagiaire en génie électrique du Collège de Maisonneuve représente 30 % des dépenses admissibles\*, ce qui peut totaliser, pour les sociétés remplissant les conditions prévues, un crédit maximum de 180 \$ par semaine.

Les dépenses admissibles sont calculées à partir :

- du salaire du superviseur du stagiaire
- du salaire du stagiaire

\* Les dépenses admissibles sont plafonnées à 600 \$ par semaine et comportent des conditions bien décrites sur les sites suivants :

- [inforoutefpt.org/creditimpot](http://inforoutefpt.org/creditimpot)
- [revenuquebec.ca/fr/entreprise/impot/societes/credits](http://revenuquebec.ca/fr/entreprise/impot/societes/credits)
- [revenuquebec.ca/fr/sepf/formulaires/co/co-1029\\_8\\_33\\_6.aspx](http://revenuquebec.ca/fr/sepf/formulaires/co/co-1029_8_33_6.aspx)



### Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (loi sur les compétences)

[emploiquebec.net/entreprises/formation/loi-competences/index.asp](http://emploiquebec.net/entreprises/formation/loi-competences/index.asp)

La Loi favorisant le développement et la formation de la main-d'œuvre a été modifiée le 8 juin 2007.

Les employeurs dont la masse salariale excède 1M \$ sont dans l'obligation d'investir la valeur d'un minimum de 1 % de leur masse salariale dans des activités reliées à la formation. Dans le cadre de cette mesure, il est possible de comptabiliser certaines dépenses liées à l'accueil de stagiaires :

- le salaire du superviseur du stagiaire
- le salaire du stagiaire
- le salaire d'un employé pour préparer un stage
- les frais pour la préparation des stages
- des frais de formation du superviseur de stagiaire
- des frais d'acquisition de matériel pédagogique

### Fonds étudiant SOLIDARITÉ TRAVAIL du Québec

Le fonds vise les emplois d'été (du 1<sup>er</sup> mai au 31 août) à caractère éducatif dans des organismes qui, normalement, ne disposent pas de ressources financières leur permettant d'embaucher des étudiant(e)s. Rémunération minimale de l'étudiant de niveau cégep : 480 \$/semaine pendant 9 semaines.

Employeurs visés	Date limite approx. des demandes
• Organisations syndicales	1 <sup>er</sup> mars
• Coopératives	15 mars
• Petites entreprises (moins de 10 ans d'existence, chiffre d'affaires inférieur à 2M \$)	15 mars
• Organismes à but non lucratif du secteur communautaire et de l'économie sociale	31 mars

Aide financière visée : 90 % du salaire de l'étudiant

Pour de l'information, veuillez communiquer avec :  
**Mme Danielle Boulet**  
*Fonds étudiant solidarité travail du Québec*  
Téléphone : (514) 850-4810  
Courriel : [dboulet@fondstq.com](mailto:dboulet@fondstq.com)



### Emploi-Québec

L'aide financière offerte aux employeurs cible plusieurs volets : salaires, accompagnement, adaptation d'outils, formation, etc.

Emploi-Québec propose diverses aides pour le recrutement [emploiquebec.net/entreprises/recrutement/diversite/index.asp](http://emploiquebec.net/entreprises/recrutement/diversite/index.asp)

Le programme PRIIME :  
[emploiquebec.net/entreprises/recrutement/diversite/priime.asp](http://emploiquebec.net/entreprises/recrutement/diversite/priime.asp)

Une passerelle pour l'emploi en région :  
[emploiquebec.net/entreprises/recrutement/diversite/passerelle.asp](http://emploiquebec.net/entreprises/recrutement/diversite/passerelle.asp)

Des subventions salariales :  
[emploiquebec.net/entreprises/recrutement/diversite/subventions.asp](http://emploiquebec.net/entreprises/recrutement/diversite/subventions.asp)